Décembre 2021 N°42

Le journal de BOURG

www.mairiedebourg.fr

Bonnes fêtes de fin d'année

En route pour 2022

Les haies, un bien commun à préserver

Maelis

Le nouvel outil de com de la commune

Edito

Laissons se consumer aux tisons de l'hiver, dans les charbons ardents, au cœur des flammes d'une cheminée, querelles et divergences passées ou présentes. Si elles persistent, laissons-les s'en aller au gré du vent ou fondre comme neige au printemps.

Laissons s'envoler ces egos bruyants tels des oiseaux migrateurs nous quittant pour d'autres climats.

Sans doute la Vérité existe-t-elle quelque part. Qui peut la capter ? Restons donc humbles, tournés vers le bien commun. Engrangeons, en les partageant, des richesses millénaires tels sagesse, amour, bienveillance, tolérance....

Que nos regards soient pétillants, telles les bulles de champagne lors des fêtes qui approchent.

Que nos cœurs soient adoucis si nous traversons des périodes de turbulence.

Que puissent revenir et s'incarner réellement, dans notre pays, sur toute la planète, les mots liberté, égalité, fraternité. Travaillons-y chaque jour à travers un sourire, un geste, une main tendue...Chacun de nous a la responsabilité de faire advenir un monde meilleur dans son quotidien.

Belles fêtes colorées, chaleureuses : que des pensées lumineuses se transmettent à 2022, éclairant nos horizons.

Le mot du Maire

2021, malheureusement, n'aura pas été l'année du renouveau comme nous avions pu l'espérer. Nous avions bon espoir de tourner la page de la Covid. Les restrictions se faisant de moins en moins prégnantes, les habitudes revenaient. Nous avions oublié, aussi rapidement qu'ils étaient venus, les gestes barrières. La réalité nous remet les pieds sur terre et nous ramène à la raison et à la prudence. Gageons que 2022 soit vraiment l'année du renouveau.

La vie communale continue son chemin, le conseil élu en 2020 prend ses marques et les dossiers en main. Nous sommes en période de préparation budgétaire, il est temps de chiffrer et préparer les dossiers pour les demandes de subventions afin d'être prêt pour le vote du budget 2022 qui aura lieu en mars. Les idées et les besoins ne manquent pas. Nous communiquerons quand nous aurons plus d'informations et finalisé les budgets sachant que nos prétentions ne peuvent pas dépasser nos moyens. Ils seront surtout mobilisés en 2023 pour l'effacement des réseaux dans le village.

Le conseil et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux ainsi qu'à tous vos proches, prenez soin de vous.

Joyeux Noël à tous, à l'année prochaine ...

À venir...

Les dates annoncées peuvent évoluer en fonction des consignes sanitaires

18 décembre 2021
Noël des enfants
9 janvier 2022
Vœux de la municipalité
Mars 2022 Date à définir
Mardi gras
12 mars 2022
Repas de printemps BPT
8 mai 2022
Armistice 1945
26 juin 2022
Vide grenier
13 juillet 2022
Repas champêtre et feux d'artifice

Sommaire

Edito, le mot du maire
Rétrospective du semestre
Dossier : Les cèdres
Dossier : préservons nos haies
Les décisions du conseil
Application Maelis
Etat civil
Infos

Le second semestre en images

Juillet 2021

Soirée réussie pour la Fête nationale.

Le soir du samedi 13 juillet, près de 80 habitants du village se sont retrouvés à l'abri dans le hangar habituel pour partager le moment de convivialité proposé par la municipalité, à l'occasion de la Fête nationale. Covid oblige, l'apéritif de bienvenue a été servi à table par les conseillers municipaux, de même pour les plateaux repas. Cette nouvelle organisation a satisfait les convives, d'autant que le plaisir de se retrouver a créé une chaleureuse ambiance parmi eux. La nuit venue, l'assemblée est sortie pour admirer les bouquets multicolores du feu d'artifice, chaque tir étant ponctué par les applaudissements nourris des jeunes spectateurs situés au premier rang. Après le bouquet final, Les convives ont repris leur place pour déguster les desserts, une manière agréable de prolonger cette soirée dans la bonne humeur.

MARIAGE Louise et Eric

Jeudi 22 juillet, sous un soleil radieux, Louise Mirallié et Eric Bonnefous domiciliés à Paris ont uni leur destinée à la mairie de Bourg, en présence de nombreux parents et amis. Dans un préambule chaleureux, le maire Dominique Thiébaud a exprimé son plaisir de marier Louise et Eric à Bourg puis il a annoncé les devoirs et obligations des futurs époux avant de recevoir leurs consentements mutuels sous les applaudissements de l'assistance. Louise, de son métier, directrice des opérations est la fille de François et Raphaële Mirallié domiciliés dans la commune. Eric, collaborateur parlementaire, est le fils de Roland et Françoise Bonnefous, demeurant en Bretagne. Le samedi 24 juillet, le mariage religieux des jeunes époux a été concélébré en l'église de Montsaugeon par le père Rémy de Mauvaisin et le père Philippe Robert. Une animation musicale de choix a rehaussé le caractère solennel de la bénédiction nuptiale suivie par les familles respectives et les nombreux amis venus partager le bonheur des jeunes mariés. Une pluie diluvienne a obligé l'assistance à rester un moment dans l'église, chacun pensant à l'adage « mariage pluvieux, mariage heureux ». Bien à l'abri dans une voiture ancienne, le couple a rejoint la propriété des parents de la mariée à Bourg pour partager le vin d'honneur avec les familles et leurs invités. Ce moment privilégié de joie et de rencontres annonçait le début d'une belle soirée de fête sous un immense chapiteau dressé dans la cour. Meilleurs vœux de bonheur à Louise et Eric et félicitations à leurs familles.

Aout 2021

Le plaisir de se retrouver à la poulet-party

Dimanche 1er août, les 110 personnes inscrites au poulet party organisé par Bourg Patrimoine et Traditions étaient heureuses de se retrouver en cette période de crise sanitaire toujours très difficile. Le ciel étant chargé d'averses, les organisateurs ont préféré installer leurs invités sous un hangar ouvert, ce qui a facilité le service des repas assuré par une équipe féminine dynamique et attentionnée. Au menu : taboulé, trio de fraîcheurs, haricots et flageolets, et, bien sûr, les poulets qui, depuis le matin, doraient sur

les brochettes, sous la surveillance du maître rôtisseur Quinquin et de ses aides. Les fromages du terroir ont précédé les coupes de fruits et les glaces accompagnées de gaufres sèches. Hum …Au cours de l'après-midi, les participants ont profité de l'espace autour du hangar pour déambuler autour des jeux, jeu de quilles et tir à l'arc, entre autres, mis à leur disposition. L'ambiance a été festive jusqu'en soirée prolongée autour du barbecue, l'occasion pour tous de féliciter les artisans de cette belle journée soucieux de redonner un peu de vie au village.

Bienvenue à Daël

C'est avec joie, que Abella, 3 ans et demi, a accueilli son petit frère Daël, 53 cm et 4,100kg, né le 19 juin dans une maternité dijonnaise. Ses heureux parents Anthony Thériot , conducteur d'installation chez Entremont et Lucie Dacyszyn, responsable en ressources humaines sont domiciliés à Bourg depuis 2016. Cette naissance remplit également de bonheur les grands-parents paternels Guy Thériot et Maguy Brenier ainsi que les grands-parents maternels, Pierre et Marie-Ange Dacyszyn. Félicitations aux parents et vœux de bonne santé à Daël.

Nouveaux habitants

Originaires respectivement de Saints-Geosmes et de Langres, Clément Morin et Anaïs Louvet se sont installés très récemment dans une maison en location rue du Général Patton. Clément Morin est conseiller bancaire à Fayl-Billot et Anaïs est serveuse de restaurant à la Pataterie à Langres. Ils sont ravis d'être à la campagne tout en appréciant la proximité de Langres et la zone commerciale de Saints-Geosmes. La forêt proche sera l'endroit idéal pour de belles promenades avec leur labrador Flocon et Clément pourra faire de la moto à son aise sur les nombreux parcours environnants. Nous souhaitons la bienvenue à ce couple et une très bonne adaptation au village.

Octobre 2021

C'est parti pour la reconstruction de l'escargot

Vendredi 15 octobre, le conseil d'administration de « Bourg Patrimoine et Traditions » s'est réuni à la salle communale pour faire le bilan des activités de l'association qui ont été très réduites pendant deux ans en raison de la crise sanitaire. La réussite du « poulet-party », la seule manifestation de l'année, a démontré que la pandémie n'a pas altéré le dynamisme des bénévoles de l'association. C'est avec un chaleureux optimisme que l'assemblée a établi le calendrier des manifestations pour la fin de l'année et pour 2022, avec la volonté d'offrir aux habitants des moments fédérateurs de convivialité. Les adhérents

de l'association seront invités à l'assemblée générale qui aura lieu le 10 décembre. Les habitants du village seront également conviés à cette réunion.

Le président a dressé le bilan du chantier de l'escargot qui est sorti de son sommeil cette année avec six séances de démontage consacrées au nettoyage des abords, au dégagement des éboulis et au tri des pierres. La démolition partielle est terminée.

La dernière séance du 16 octobre a été dédiée à l'étayage des parois de la cadole et au bâchage de cette construction en pierre sèche. Un seul regret : la coupe des résineux situés sur le site, normalement prévue en 2019, n'a toujours pas été effectuée par l'entreprise. Des échanges entre les participants ont permis de définir le périmètre du futur escargot et d'élaborer les phases de sa reconstruction. Les bénévoles ont hâte de se retrouver au printemps pour assumer la concrétisation de ce beau projet.

Bienvenue à Manon

Manon est née le 22 octobre à la maternité de Chaumont. Cette petite demoiselle qui pesait 3,255 kg pour 50 cm vient d'agrandir le cocon familial de Anthony Vertey en formation taxi et Alice Lingelser, chauffeur de taxi, domiciliés à Bourg depuis 2015. Manon remplit de joie ses parents et sa grande sœur Margaux, 3 ans et 8 mois qui ne demande qu'à jouer avec. Un bonheur partagé avec les grands-parents paternels Didier Vertey et Marilyne Morel et les grands-parents maternels Patrick et Micheline Lingelser. Tous nos vœux de bonne santé à Manon et félicitations à ses heureux parents.

Pas de distillations cette année

Samedi 23 octobre, l'assemblée générale du syndicat des bouilleurs de cru de Bourg s'est déroulée à la salle de convivialité sous la présidence de Dominique Thiebaud qui a souhaité la bienvenue aux onze membres présents. Après la lecture par le secrétaire Bernard Gouriet du compte-rendu de la dernière réunion, les adhérents ont approuvé le bilan financier présenté par le trésorier, André Gouriet. Une demande d'adhésion a été validée, le syndicat comptant désormais seize membres. La cotisation reste inchangée à 20 €, soit 12 € pour le syndicat communal et 8 € pour le syndicat des bouilleurs de cru du Sud- haut-marnais. L'assemblée a félicité Dominique Thiébaud pour son élection à la présidence de la Fédération haut-marnaise du

syndicat des bouilleurs de cru dont l'assemblée générale a eu lieu le 9 octobre. Le président a fait le compte-rendu de cette réunion puis il a fait savoir que le congrès national se déroulera à Saints-Geosmes début mai 2022. Il a proposé d'y faire participer le syndicat de Bourg, sous une forme à définir en mars 2022. Cet hiver, l'alambic va rester en sommeil pour cause d'absence de récoltes, ce sera l'occasion d'y effectuer une petite réparation.

Un cortège endiablé

Dimanche 31 octobre, vers 15 h, une ambiance d'enfer régnait devant la mairie où s'étaient regroupés, pour fêter Halloween, de nombreuses sorcières, des diables et d'autres monstres hideux munis d'accessoires de circonstance. La joyeuse ribambelle d'enfants accompagnés de parents grimés et costumés a défilé dans les rues du village afin d'assouvir leur envie de friandises. De maison en maison, les paniers se sont remplis de bonbons et de gâteaux, les habitants se pliant volontiers aux exigences de ces adorables petites créatures. Le vent jouant avec les robes et les chapeaux pointus, et la nuit venant, il était temps de rejoindre la salle de convivialité pour le partage du fruit de la collecte autour d'un délicieux goûter préparé par les parents.

Novembre 2021

11 novembre

Commémorer cet armistice avait une résonnance particulière : le retour devant le monument des habitants à l'invitation de la municipalité. Le Maire a lu le discours officiel avant le dépôt de gerbe traditionnelle. A la fin de la cérémonie, Dominique Thiebaud a invité les participants à partager le tout aussi traditionnel vin d'honneur.

Soirée « beaujolais »

L'arrivée du beaujolais nouveau est une tradition marquée depuis plusieurs années par l'association Bourg Patrimoine et Traditions. Ainsi, vendredi 19 novembre en soirée, l'association a accueilli les 60 participants à la soirée beaujolais avec un mot de bienvenue fort sympathique de la part du Vice-Président Sebastien qui a eu une petite sueur pour approvisionner le breuvage.
Dégusté avec modération, ce vin jeune a accompagné merveilleusement l'assiette de mise en bouche suivi d'un assortiment de charcuteries, de fromages du terroir, de brioches et de fruits. Dans une ambiance très joyeuse, les participants ont apprécié la qualité du menu assorti d'un service chaleureux et attentionné assuré par les membres de l'association. Une belle soirée de rencontre amicale et détendue au cœur d'un automne de saison.

Les ainés à table

Dimanche 21 novembre, après une année sans, les aînés de la commune se sont retrouvés à la salle communale pour partager le repas annuel organisé par la municipalité. D'emblée, la joie de se retrouver a mis du baume au cœur des 37 participants réunis autour de tables joliment décorées et fleuries, chacun trouvant à côté de son assiette un assortiment de petits pots garnis de douceurs. Le maire, Dominique Thiébaud a souhaité la bienvenue à tous, saluant particulièrement les nouveaux venus. Il a eu une chaleureuse pensée, partagée par tous, pour les absents retenus par des problèmes de santé, notamment notre maitre de cérémonie Bernard, qui

aura un peu plus de travail l'année prochaine. Une pensée sincère est allée aussi à ceux qui nous ont quittés. Un pétillant arrangé servi avec les amuses-bouches a introduit le succulent repas préparé par un traiteur de Chassigny. Odeurs et saveurs ont sollicité sans discontinuer les papilles des convives qui ont été servis comme des princes par les bénévoles qui ont dispensé largement leur bonne humeur communicative. La soirée s'est terminée par la soupe à l'oignon, fromages, salades et fruits frais.
L'assemblée a été ravie de cette journée de rencontre amicale et détendue.

Decembre 2021

Situation saine de l'Association foncière

Samedi 4 décembre, l'Association foncière de Bourg a tenu à la salle de convivialité son assemblée générale des propriétaires sous la présidence de Laurent Gouriet entouré des membres du bureau et en présence de Laurent Goutry 1er adjoint qui représentait le maire Dominique Thiébaud. Le quorum n'étant pas atteint avec 11 présents et seulement 10 pouvoirs, une 2ème réunion a été programmée dans la foulée. Les comptes de gestion et administratifs ont été adoptés à l'unanimité, avec un résultat de clôture 2020 de 6 947,63 €. Le budget primitif 2021 qui s'équilibre à 11 447,63 € en fonctionnement et à 4582,69 € en investissement a été voté à l'unanimité. Le montant de la taxe de remembrement reste inchangé au prix de 7,80 € HT l'hectare. Le chemin de Champ Pafret a été refait en 2019 pour un montant de 8180,50 € avec la réalisation d'un bicouche en 2020 pour 2 880 €. Il est prévu en priorité de refaire le chemin de la Prairie et le chemin du champ du Vau. Les travaux d'élagage habituels seront réalisés en hiver. Le président a souhaité que l'Association foncière soit informée rapidement dès qu'il y a changement de propriétaire.

Le village prépare Noël

Samedi 4 décembre, malgré un temps maussade et pluvieux, une grande effervescence régnait sur la place de l'église où petits et grands s'étaient rassemblés pour mettre en place les décorations et les illuminations de Noël. Le maire et des conseillers ont installé devant la mairie le traditionnel sapin paré de guirlandes électriques, et aussitôt garni par les enfants de fils colorés et de boules multicolores. Malgré le vent facétieux, les enfants et leurs parents ont réussi à accrocher aux grilles de l'église des branches de sapins garnies de paquets cadeaux. Les mêmes ornements ont été placés aux entrées du village et devant l'abribus. Des décors lumineux embellissent Les façades de la salle communale et de la mairie. Même l'église, éclairée de l'intérieur, est magnifiée par la beauté de ses vitraux. Tout est prêt pour la venue du père Noël qui, aux dernières nouvelles, sera de passage au village le 18 décembre.

Service

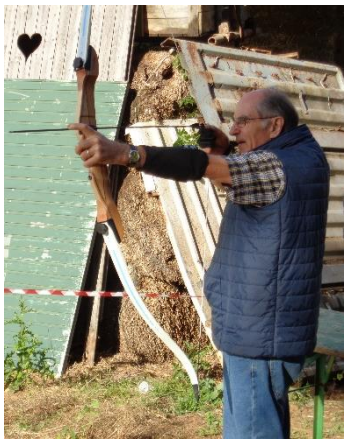

Deux cèdres remarquables veillent sur le château

Il était une fois, dans notre village, deux arbres remarquables dominant l'actuel château. Voyons tout d'abord l'histoire des deux châteaux : l'un disparu, l'autre debout, bien vivant, avant de se pencher sur ces cèdres que l'on peut admirer depuis la rue du Belvédère, chers, à la fois à leurs propriétaires et aux habitants du village. Nous verrons à quelle époque ces géants ont pu arriver, eux qui veillent depuis si longtemps, chargés d'histoire.

Au Moyen-âge, Bourg abritait l'un des châteaux des évêques de Langres. Dominant la vallée, il bénéficiait d'une vue magnifique, s'étendant de la vallée de la Vingeanne aux montagnes de Dijon. Bourg était, alors, un fief de l'évêché de Langres qui y a possédé des terres jusqu'à la destruction du château. Au début du 15e siècle, il est cédé aux Anglais par l'évêque puis détruit vers 1434 sur ordre du roi Charles VII. Il ne sera pas reconstruit. Jean-Antoine de Nogent, chanoine de Langres, puis vicaire général de l'évêque de Langres, est vraisemblablement le plus ancien propriétaire du domaine et possible constructeur de l'actuelle demeure dans les années 1750.

A la mort du chanoine en 1783, son frère hérite de la propriété qui est semble-t-il en mauvais état...En 1786, elle est vendue à Mr Simony, issu d'une vieille famille haut-marnaise qui entreprendra probablement des travaux. De 1805 à 1830 Mr Hoclet en sera propriétaire et en 1830 les biens sont vendus par adjudication. Mme Jacquinot (veuve de Mr Merendet, négociant à Langres) acquiert le domaine. Il appartiendra ensuite à ses neveux (famille Berthier-Bonore) en 1845 puis à leurs descendants : Bonore, Davenet, notables à Langres.

Mme Davenet épouse, en 1901, Mr Louis le Porquier de Vaux, père de François, qui lui -même épouse une veuve d'origine suisse, Mme Villlhemine Lap, mère de plusieurs enfants. Certains ont connu François le Porquier de Vaux, maire de notre village de 1956 à 1977, ainsi que ses enfants Jusqu'en 2003, la propriété restera dans la même famille avant que Mr et Mme Miraillé ne l'acquièrent

Revenons à ces cèdres majestueux. Qui ne s'arrêterait pour contempler ces arbres exceptionnels s'offrant aux regards des promeneurs, parlant silencieusement d'un passé que nous n'avons pas connu, témoins d'une autre époque et d'une nature à "l'intelligence" exceptionnelle.

Leur histoire, quant à la plantation, n'est pas sûre : ils auraient pu être planté avant 1830. Serait-ce par la famille De Nogent, Mr Simony ou Mr Hoclet, à moins que ce soit les propriétaires suivants. Ils ont peut-être été plantés par la famille de Simony à la toute fin du XVIIIème siècle ou par l'un des propriétaires suivants, M. Hoclet, Mme Jacquinot, ou les Bonore qui ont réalisé d'importants travaux dans le jardin autour des années 1860. A titre de comparaison, il semble que les deux cèdres de Cohons auraient été plantés en 1828.

Jusqu'en 1999, au-dessus d'eux, d'autres grands arbres leur rendaient hommage. Ils ont, malheureusement été décimés ou fragilisés et coupés après la tempête.

Ces cèdres gardent leur part de mystère, comme la nature sait le faire et, ainsi, nous enchanter. En les contemplant, nous ne pouvons qu'être touché**s** par cette force, cette beauté ; témoins silencieux : s'ils parlaient qu'auraient-ils à nous dire ?

Ces arbres sont labellisés maintenant en tant qu'arbres remarquables. Une cérémonie aura probablement lieu courant 2022. L'association A.R.B.R.E.S attribue ce label qui engage les propriétaires à les préserver. Une déclaration des droits de l'arbre a d'ailleurs été présentée en 2019 lors d'un colloque au Palais Bourbon.

Il reste à remercier notre chère nature de nous offrir de telles merveilles.

Les haies, un bien commun à préserver

Elles entourent souvent nos propriétés, on les admire lorsqu'elles sont en fleurs, on aime entendre le chant des oiseaux qui viennent y nicher, on soupire quand elles envahissent un peu trop nos jardins ou quand une ronce accroche notre jambe au détour d'un chemin… Les haies font partie du paysage et, en plus de leur aspect esthétique, elles comportent des enjeux environnementaux importants et participent au maintien de la biodiversité.

Les haies ont de nombreuses fonctions : elles servent de brise-vent pour les bâtiments et cultures, elles réduisent les nuisances sonores, elles permettent de conserver les sols et jouent un rôle dans l'infiltration de l'eau, elles améliorent aussi la qualité de l'air. Elles sont aussi un refuge pour la faune (oiseaux, petit gibier, reptiles, insectes…), les auxiliaires de culture (coccinelles, lombrics…) et les insectes pollinisateurs. Elles sont une source majeure de nourriture pour la faune et favorisent le maintien de la biodiversité animale et végétale, ressource d'autant plus importante que les populations d'oiseaux du milieu agricole sont en baisse depuis des années.

Si je veux implanter une haie, des distances sont à respecter : être à 0.5m de la limite de propriété pour une haie de hauteur inférieure ou égale à 2m, être à 2m de la limite de propriété pour une haie de hauteur supérieure à 2m. L'automne reste la période la plus favorable pour la plantation. Si comme le dit l'adage « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine », il en est de même pour la période qui précède et celle qui suit, à condition qu'il ne gèle pas.

Si l'entretien est essentiel, une taille trop courte ou à des intervalles trop rapprochés peut nuire aux espèces ou fonctions de la haie. La taille des haies se fait tous les 2 ou 3 ans.
Il est important de bien choisir ses outils et la période pour tailler. Le brûlage est interdit, la valorisation est à privilégier.

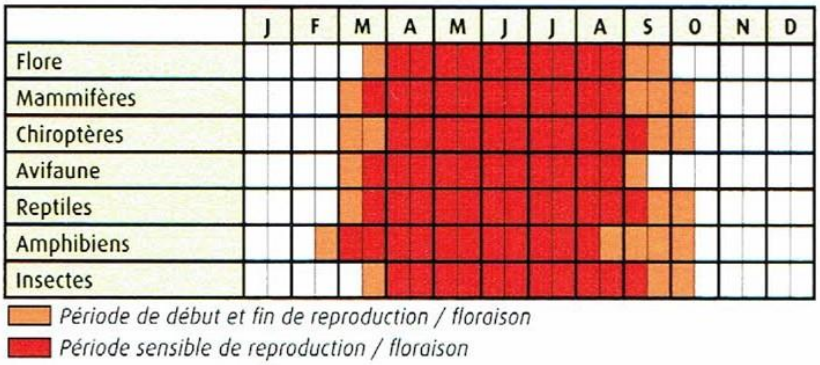

Avant de tailler les haies, il est important de se renseigner sur la réglementation en vigueur. Si je ne respecte pas les règles, j'encours des sanctions pénales (pour les personnes physiques ou morales) ou des pénalités financières (pour les exploitants agricoles).
N'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour connaître la réglementation… et surtout à flâner, profiter du chant des oiseaux et de la beauté des arbustes en fleurs dès que les beaux jours arriveront !

Les décisions du conseil

Séance du 3 septembre 2021

2021_32 - Vidéoprotection : Contrat de Maintenance

Monsieur le Maire informe que l'installation de la Vidéosurveillance nécessitera une maintenance.
Cette prestation de maintenance donne lieu à un contrat reçu de la part d'Inéo Infraco.

2021_33 - Familles Rurales de Longeau : Location Salle de Convivialité

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des Familles Rurales de Longeau d'occuper la salle des fêtes les mercredi et jeudi de 18h30 à 19h30 afin d'assurer la pratique du yoga et d'obtenir une remise gracieuse pour l'année particulière 2020 suite au Covid
le Conseil Municipal :

- Accepte la mise à disposition de la salle des fêtes aux familles Rurales de Longeau pour un montant de 500 € par an,
- Accepte d'accorder une remise pour l'inactivité de mars à juin 2020 d'un montant de 200 €,

.

2021_34 - Parcelle Communale : Achat ou Location

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur MERVELAY Rémi demandant soit l'acquisition ou soit la location du terrain situé en surplomb de son habitation et attenant au cimetière.

le Conseil Municipal décide :

- De louer à Monsieur MERVELAY Rémi à titre gratuit la parcelle pour une durée déterminée avec obligation d'entretenir cette parcelle.

2021_35 - Désherbage : Matériel

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis pour équiper la commune d'un matériel de désherbage :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte une dépense pour un montant maximum de 3.108,00 € TTC,
- Autorise le prêt de ce matériel aux habitants du village.

2021_36 - Société de Chasse Saint-Hubert de Bourg : Don

Monsieur le Maire informe que la Société de Chasse Saint-Hubert de Bourg a fait un don à la Commune.
Le conseil municipal,

- Accepte le don d'un montant de 825.21 €
-

2021_37 - Projet Eolien : Courrier Groupe d'électeurs de Bourg - Avis Conseil Municipal

Avant de commencer à traiter ce point de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande à Madame Aleth Moussus de quitter la salle car cette personne est intéressée. Madame Moussus Aleth quitte la salle.
Monsieur Le maire donne des explications :

> *Nous avons reçu en mairie une demande de consultation des habitants de la commune sur le sujet des éoliennes. A la suite de la présentation qui a eu lieu en février, plusieurs habitants se sont saisis du dossier et sont allés voir les habitants …*

La question posée et pour laquelle les personnes ont signé est simple : « Voulez-vous que soit organisé un référendum ? »…

Avant de vous laisser la parole je voudrais faire quelques rappels de certaines étapes pour arriver à la réunion de ce soir.
Ce dossier date un peu il est vrai plusieurs conseils municipaux se sont succédés, en 2006 la Compagnie du vent a contacté la commune afin de présenter un projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Bourg et Cohons. Le conseil de l'époque s'est même rendu à Chapelle Vallon en novembre 2008 pour une visite d'un parc de plusieurs éoliennes, le conseil a autorisé la poursuite du dossier et le promoteur a lancé les études.
Les projets fleurissant un peu partout, les promoteurs mettant une pression sur les propriétaires sur les communes, en 2010, la communauté de Commune du Grand Langres avec les autres communautés de communes du sud haut marnais ont décidé de lancer une ZDE (Zone de Développement Eolien) afin de définir les lieux possibles d'implantation d'éoliennes. Cette étude fait ressortir que Bourg est une zone d'installation possible d'éoliennes. Il est demandé au conseil de l'époque de se positionner avant de transmettre le dossier en préfecture comme pour tout ce type de dossier avant instruction par les services de l'état. Le conseil délibère et approuve ce schéma à l'unanimité en mars puis en juin 2010.
Après instruction et plusieurs réunions publiques, le préfet sollicite de nouveau la commune en mars 2012 pour une délibération pour l'approbation définitive des secteurs pour la zone de développement de l'éolien, de nouveau les conseillers de l'époque délibèrent favorablement encore à l'unanimité…
Le dossier continue donc son chemin.
En 2016 est installé un mat de mesure pour le vent, difficile de ne pas le voir puisqu'il y est resté jusque début 2019 soit un peu plus de deux années …
Rappelons également que l'information a été dispensée régulièrement par le promoteur, une exposition s'est tenue en février 2017,
En 2018 une concertation préalable, obligatoire celle-ci pour pouvoir déposer les dossiers en instruction, s'est tenue du 3 septembre au 5 octobre prolongée jusqu'au 19 octobre, avec avis distribué dans chaque boite aux lettres et même relayé sur les réseaux sociaux par certains habitants. Seules trois personnes ont fait part de doléances sur le registre prévu à cet effet.
A la suite des dernières élections, à ma demande et dans un souci de partager l'information avec le nouveau conseil, au passage avec les nouveaux habitants, il a été organisé une nouvelle présentation qui a eu lieu en février 2021 avec sur deux demi-journées la présence du promoteur…
Cette fois-ci nombre d'entre eux sont venus et se sont exprimés oralement et sur le registre.
Petit rappel également du déroulé de la procédure qui n'a pas été clairement précisé aux habitants lors de la tournée. A ce stade le promoteur du projet a déposé son dossier en préfecture pour instruction par les différents services de l'état. Avant de rendre son avis, le préfet va enclencher une enquête publique suivie d'une consultation de la mairie, les mairies voisines ainsi que la Communauté de communes du Grand Langres. Le but de l'enquête publique étant bien de recueillir l'avis des habitants du village et voir plus. … Je précise également que le dépôt de permis ne passe pas par la mairie contrairement au dossier de permis de construire traditionnel…

Monsieur Le Maire propose que le Conseil Municipal se positionne sur le sujet avec un vote à bulletin secret.
A l'issue de ce vote deux solutions :

- Le Conseil Municipal est contre le projet éolien, nous transmettrons au préfet l'avis motivé de notre refus,
- Le Conseil Municipal est pour le projet éolien, l'avis définitif sera conditionné à l'organisation d'une consultation des habitants. Donc le conseil se réunira de nouveau à l'issue de cette consultation et à l'examen des résultats le conseil se ravisera ou confirmera sa position. Et seulement là nous transmettons l'avis motivé à la préfecture.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'échanger sur la procédure de méthode : la méthode est donc approuvée à la majorité.

En application de la méthode Monsieur Le Maire propose de délibérer « pour » ou « contre » le projet éolien à Bourg.
Après avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet éolien à Bourg.

2021_39 - Méthanisation : Avis sur installation sur la commune de Selongey

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de méthanisation sur la commune de Selongey et demande d'émettre un avis.
le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de méthanisation sur la commune de Selongey.

2021_40 – Communauté de communes du Grand Langres : Convention Informatique

Dans une logique de services communs et de mutualisation des moyens, il est proposé d'accéder à l'assistance du service informatique de la Communauté de Communes du Grand Langres.
Monsieur Le Maire donne lecture de la convention informatique qui définit les modalités de mise à disposition de cette prestation de service.
Le Conseil Municipal décide : d'accepter l'assistance informatique prodiguée par le service informatique de la Communauté du Grand Langres, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le service Informatique de la Communauté de Communes du Grand Langres.

2021_41 - Décision Modificative Budgétaire- Budget Communal : Subvention Centenaire

La subvention relative au Centenaire a été imputée l'an dernier en comptabilité en section d'investissement. Cependant, l'ensemble des dépenses relevaient de la section de fonctionnement donc la subvention aurait dû être comptabilisée en recette de fonctionnement. Afin de régulariser cette imputation, il convient de procéder une décision modificative budgétaire

2021_42 - Décision Modificative Budgétaire - Budget eau et Assainissement : Compteurs Sectorisation

Des travaux de pose de compteurs de sectorisation sont nécessaires pour faciliter les recherches de fuites et d'intervenir rapidement. Les crédits pour réaliser ces travaux n'ont pas été prévus au budget Eau et Assainissement. (12 384€)

Il convient de procéder à une décision modificative budgétaire

Questions diverses

- **<u>Transports Scolaires</u>** :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de réponse, reçu du Service des Transports de la Maison de la Région de Troyes-Chaumont – Site de Chaumont, relatif à une demande de modification d'horaires de transport scolaire.

- **<u>Permanence des Finances Publiques</u>** :

A compter du 1er septembre 2021, un accompagnement de proximité pour les usagers est mis en place par la Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Marne :

L'accompagnement proposé permet aux usagers :

- d'obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- de bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- d'être aidés pour déclarer ses revenus
- de gérer son prélèvement à la source
- d'obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- d'obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- de faire une réclamation contentieuse

- de déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- de demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- d'obtenir un bordereau de situation
- d'obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Sur le territoire du Grand Langres cet accompagnement se traduit par la mise en place de 2 permanences :

Tous les Mardis
à **l'Espace France Service Val-de-Meuse**
27 avenue de Langres Montigny-le-Roi 52140 VAL-DE-MEUSE
de 9h à 12h et de 13h à 16h
Les usagers peuvent prendre rdv sur www.impots.gouv.fr

Tous les Lundis
à la **Maison de Service au Public de Rolampont**
31, rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 52260 ROLAMPONT
de 9h à 12h et de 13h à 16h
Les usagers peuvent prendre rdv sur www.impots.gouv.fr

Par ailleurs, à Langres, les agents du Centre des Finances publiques continueront à accueillir le public dans les mêmes conditions qu'actuellement, dans les locaux situés 1 rue Aubert.

Service des impôts des impôts et Trésorerie de Langres :
Horaires d'ouverture au public
Les lundis, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
et le vendredi matin de 9h00 à 12h00

- **<u>Fibre optique</u>** :

Depuis le 30 août : Ouverture commerciale du réseau fibre optique dans notre commune

Besoin d'Infos pratiques ? Être alerté ou signaler un Incident ? Des démarches à effectuer ?

Maelis

Mes Administrations
Et Les Informations/Services

~~ILLIWAP~~ MAELIS

A partir du 1er janvier la municipalité change d'application pour communiquer avec vous. Plus complète, plus ludique, plus interactive…

Tout sur votre commune : prenez connaissance de la composition du conseil municipal, des horaires d'ouverture, des modalités de contact…

Un annuaire à portée de main : retrouvez facilement la liste des organismes, des associations et des commerces à proximité

Retrouvez les services publics : bibliothèque, CCAS, déchetterie, sécurité sociale, écoles, services postaux…

Restez informé : consultez et soyez notifié des dernières actualités publiées, des alertes en cas de coupures d'eau, d'électricité, de travaux…

Consultez les bulletins municipaux : accédez aux bulletins publiés par votre collectivité et restez informé de la vie municipale

Réalisez vos démarches en ligne : inscription à l'école ou à la cantine, réservation de la salle des fêtes, prise de rendez-vous avec un élu…

Signalez à votre commune : informez votre commune d'incidents dans votre quartier : chien errant, grafitti, défaut d'éclairage…

Application à télécharger gratuitement sur :

Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

ETAT CIVIL

Mariage

- **Mme Julie Mey et Mr René Pasgrimaud,**
- **Mme Mirallié Louise et Mr Eric Bonnefous**
- **Mme Aurélie Briet et Mr Tony Mortet**

Naissance

- **Daël, Fils de Anthony Theriot et Lucie Dacyszyn**
- **Manon, Fille de Anthony Vertey et Alice Lingelser**

Nous avons le plaisir d'accueillir :

- **Mr et Mme Pouponnot Sébastien et leurs enfants (fin décembre 2020)**
- **Mme Lopes Alexandra et Mr Duhaut Gregory et leurs enfants**
- **Mme Pitois Gaelle et Mr Benjamin Lebert**
- **Mme Anais Louvet et Mr Clement Morin**
- **Mme Meuillet Camille et Mr Edme Willy**
- **Mme Christelle Zuccali et sa fille**

Ils nous ont quittés

C'est avec émotion et tristesse que le village a appris le décès le 27 mars, au CHU de Dijon, de **Patrick Vauthrin**, à l'aube de ses 68 ans. Il est né à Langres le 28 mai 1953. Il a grandi avec son jeune frère Jean, né en 1955, au sein de sa famille installée à Neuilly-l'Evêque, son père Maurice étant artisan électricien et sa mère institutrice. Il a effectué sa scolarité à l'école primaire de ce village et au collège de Chaumont, puis il a poursuivi ses études secondaires au lycée technique de Joinville où il a obtenu différents CAP et son bac en génie électrique. Il a complété sa formation professionnelle avec l'obtention à Grenoble d'un DUT en génie climatique. Le 15 mars 1975, il a uni sa destinée à Martine Durand. De leur union, sont nés Laurent en 1975 et Marc en 1977. Ils leur ont donné trois petits-enfants qui ont fait le bonheur de sa vie.

Avec son frère Jean, il a créé en 1978 une entreprise d'électricité générale installée à Langres, puis à Saints-Geosmes secondée par son épouse Martine. L'entreprise est devenue très prospère et bien connue dans la région. La famille s'est installée à Bourg au mois de juillet 1984. Patrick s'est investi au sein du conseil municipal durant 26 années. Sa nomination comme 1er adjoint en 2018 a été renouvelée en 2020. Il participait avec son épouse à toutes les manifestations du village.

Partager, échanger et rendre service étaient des valeurs qu'il exprimait au sein de sa famille, dans son travail, envers la collectivité et en compagnie de ses amis. Il a été profondément affligé par des épreuves douloureuses, en 2009 avec la disparition de sa belle-sœur, puis, en 2016, le décès accidentel de son frère Jean, et, la même année, le décès de sa maman. Il a été aussi éprouvé par la perte d'amis proches. Il a eu à cœur de s'occuper du bien-être de son neveu David. La lecture, la télé, les jeux de société étaient ses occupations favorites. Les voyages lui permettaient de découvrir d'autres horizons. Il était surtout passionné de musique.

Dans une ambiance joyeuse, accompagné de sa guitare, il chantait ses morceaux préférés, en particulier du blues rock, à l'occasion de fêtes familiales et, au sein de la formation le Quintal's groupe, à la fête de la musique et lors de soirées festives, pour le grand plaisir de ses fans. C'était aussi l'occasion de faire valoir ses talents de bricoleur en électricité et en électronique en remédiant aux pannes fortuites, tout en mettant en pratique les nouvelles techniques. Il se plaisait aussi à restaurer les appareils anciens. Malheureusement, les premiers signes de la maladie sont apparus en mai 2019 nécessitant des hospitalisations et des traitements éprouvants qu'il a affrontés avec beaucoup de volonté, bien entouré par ses enfants et son épouse bienveillante attentive à ses besoins.

Une accalmie lui fit espérer une guérison. Début mars, il a subi une grave opération dont la réussite laissait augurer un rétablissement. Le destin en a voulu autrement. Samedi dernier, son état de santé s'est soudainement dégradé. Patrick est décédé dans l'après-midi plongeant la famille dans un profond désarroi. A tous, Patrick laissera l'image d'une personne prévenante et dévouée, privilégiant la vie de famille et l'amitié.

Ses obsèques ont été célébrées le 31 mars en l'église de Bourg par le père Philippe Robert, avec l'équipe paroissiale du secteur de Bourg et de Longeau. Patrick repose désormais dans le cimetière du village.

A son épouse Martine, à ses enfants Laurent et Marc et à toute la famille nous présentons nos sincères condoléances.

René Malnuit est décédé le 17 février à l'hôpital d'Agen, à l'âge de 81 ans. Il est né à Versailles le 13 octobre 1939 et était le premier d'une fratrie de quatre enfants. Après ses études à l'école primaire, il a suivi une formation en mécanique dans une école technique jusqu'à l'âge de 16 ans. Il a été admis ensuite à l'école de la marine nationale à Saint-Mandrier dans le Var qui l'a amené à naviguer en Méditerranée le long de la côte nord-africaine, du temps de la guerre d'Algérie. En 1961, il a uni sa destinée à Marie-José Bellia.

De leur union sont nés trois enfants : René, Marianne et Guilaine. En 1964, la famille est venue s'installer à Langres suite à l'affectation de René à l'ERGM-EL, sous le commandement, à l'époque, de son père le lieutenant-colonel René Malnuit. Il a fait toute sa carrière dans l'armée de terre. Il a effectué plusieurs campagnes au Tchad, en Centrafrique et en Allemagne. Afin de se spécialiser au mieux, il a suivi des formations, notamment à Epinal, dont il est sorti 2e de sa promotion. Il a été aussi gérant du mess de garnison à Langres.

Sa grande fierté a été d'avoir assisté à une réception dans les jardins de l'Elysée sur l'invitation du Président de la République Giscard d'Estaing à l'occasion d'un 14 juillet, au cours de laquelle il a été décoré de l'ordre national du mérite. En 1982, la famille s'est installée à Bourg dans une maison qu'elle a fait construire. Bon bricoleur, René a su embellir l'habitation et aménager ses abords. Le cercle familial s'est agrandi avec la naissance de six petits-enfants et, plus tard, de quatre arrière-petits-enfants. En 1989, René a eu la douleur de perdre son épouse, emportée par la maladie à l'âge de 49 ans. Il a fait valoir ses droits à la retraite en 1994 avec le grade de major. Il était un radioamateur passionné et expérimentait des nouvelles techniques de transmission.

Il aimait la lecture, s'intéressant à tout et très avide de connaissances. Bon vivant et enjoué, il aimait les réunions familiales ou entre amis, dévoilant sa propension à faire des blagues. Sur le chemin de sa vie il a connu ensuite Anne-Marie Renoncourt qu'il a épousée le 24 juillet 1999. Le couple a quitté Bourg en 2007 pour aller s'installer à Bourran dans le Lot-et-Garonne. René a pris plaisir à aménager leur nouvelle maison jusqu'à ces dernières années ternies par des soucis de santé. Il laissera dans l'esprit de chacun l'image d'un homme à l'esprit ouvert, discret et courtois.

Ses obsèques ont été célébrées le 23 février en l'église de Bourg par le père Philippe Robert avec l'équipe paroissiale du secteur de Bourg et de Longeau. René Malnuit a été inhumé dans le caveau familial du cimetière communal.

A toute sa famille nous présentons nos sincères condoléances.

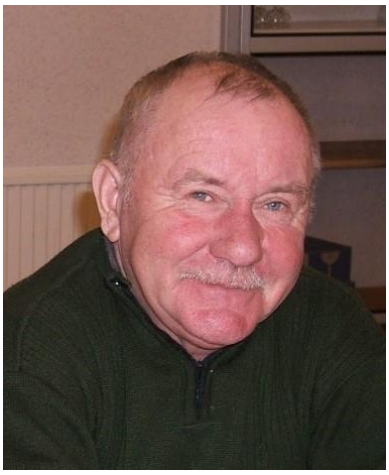

Dédé nous a quittés
Il est parti comme il a vécu : très simplement, discrètement.

André Gaché est né le 23 juillet 1946 à Villegusien le Lac, il y a passé sa jeunesse et restait très attaché à son village natal. Il s'est installé à Bourg avec Marie-France Leprince où ils se sont occupés ensemble des poules, canards, moutons…

C'était un amoureux de la nature. Aimant son travail à la Procal, malgré le changement de nom il est resté fidele à l'entreprise Freudenberg où il a fait quasiment toute sa carrière.
Après le travail, les week-ends, il assouvissait sa passion pour la nature, la chasse avec son fidèle compagnon, la pêche, la cueillette de champignons sans oublier le jardinage et les fleurs.
La danse était sa seconde passion.

Diminué par la maladie, il ne pouvait plus se promener dans les bois, parcourir les champs, fouler le parquet, il nous a quittés le 19 mars 2021.

A Marie-France, qui l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure, nous présentons nos sincères condoléances.

Carte d'identité / Passeport

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...
La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans
La carte d'identité d'une personne d'un enfant mineur est valable 10 ans.
Le passeport d'une personne majeure est valable 10 ans.
Le passeport d'une personne mineure est valable 5 ans.

Vous ne pouvez établir ou renouveler votre carte d'identité que dans les communes qui sont équipées du Dispositif de Recueil de titres d'identité à savoir les communes de Langres, Val de Meuse, Fayl-Billot et Prauthoy.
L'État vous conseille de faire votre pré-demande en ligne. Pour cela, il vous suffit de créer un compte sur le site Internet de **l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)** . Une fois connecté à votre espace personnel, vous pourrez ensuite sélectionner la démarche que vous souhaitez effectuer.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous dans une des mairies citées ci-dessous pour finaliser la demande avec les pièces justificatives :

- Un justificatif de domicile
- Un acte de naissance de moins de 3 mois
- Pour un passeport : un timbre fiscal de 86€ pour une personne majeure, 42€ pour un mineur entre 15 et 17 ans, 17€ pour un mineur avant 15 ans.
- En cas de perte de la carte d'identité se munir d'un timbre fiscal de 20€

ATTENTION pour les actes d'État Civil, veuillez-vous adresser à la mairie du lieu de naissance.

Renseignements :

Mairie de Langres Service Etat-Civil Place de l'Hôtel de Ville **52200 LANGRES** Tél : 03.25.87.77.77	**Mairie déléguée de Prauthoy** 3 rue de la Gare **PRAUTHOY** 52190 LE MONTSAUGEONNAIS Tél. : 03.25.88.32.23 **Maison des services** Tél. : 03.25.87.78.98	**Mairie** **de Val De Meuse** Place de l'Hôtel de Ville **MONTIGNY-LE-ROI** 52140 VAL DE MEUSE Tél. : 03.25.90.31.50	**Mairie de Fayl-Billot** 15 Place de la Mairie 52500 FAYL-BILLOT Tél. : 03.25.88.62.14

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :
Mairie : - téléphone 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@grand-langres.fr permanence le mercredi de 14h à 18h30
Site internet : **https://www.mairiedebourg.fr**
Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04
Trésor **P**ublic - perception de Langres : 03 25 87 06 62
EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53
Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)
Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)
Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-Claude Gay, Rouot Isabelle
Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte
Salle de convivialité : réservation: Gislaine André : 06 71 28 02 21 ou 03 25 88 81 76
Tarifs: habitants de BOURG: 120 € le week-end
Associations de BOURG:25 €
Personnes extérieures au village:195 € le week-end et 120 € la journée
Réunion d'entreprise 4 heures maxi : 50€

Transport à la demande **par Tel N° 0 800 330 130 sur internet : https://linggo.fr/mobilite-villages**

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)
Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.
Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.
Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois
NEW : Boulanger : la Longeoise le mercredi et samedi

INFOS +

ERRATUM : Elections Présidentielles et législatives, les bonnes dates :
Présidentielles : 10 et 24 Avril 2022
Législatives : 12 et 19 Juin 2022

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale en vue des élections présidentielles et législatives ?

Plusieurs solutions existent :

- **en ligne**, grâce au télé-service disponible sur **Service-Public.fr** en joignant :
  - un justificatif d'identité
  - un justificatif de domicile numérisé.
- **en mairie ou par courrier,** sur présentation :
  - d'un justificatif de domicile,
  - d'un justificatif d'identité
  - du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;

Les inscriptions sont possibles :
- Pour l'élection présidentielle : **dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022**
- Pour les élections législatives : **dès à présent et jusqu'au 6 mai 2022**

Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :
Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet – Laurent Goutry - Bernard Gouriet